

	Procédure de recevabilité			Demande de référendum	Examen et discussion de la demande de référendum par le parlement du land	Référendum
	Thèmes exclus ou non recevables	Première étape	Quorum			
Land Bade-Wurtemberg	Législation fiscale, législation sur les traitements des fonctionnaires, budget; amendements à la Constitution possibles	Demande de recevabilité sous forme de projet de loi rédigé et motivé ou demande de dissolution du parlement	10 000 électeurs inscrits; aucun délai; collecte libre des signatures	ministère de l'Intérieur, dans un délai de 3 semaines	16,7% des électeurs inscrits (actuellement 1 260 000); délai de 15 jours; seulement inscription officielle	La majorité simple des votants, devant représenter 1/3 des électeurs inscrits; Lors d'un amendement à la Constitution, il faut la majorité des électeurs inscrits.
Bavière	Questions budgétaires; amendements à la Constitution possibles	Demande de recevabilité sous forme de projet de loi rédigé et motivé ou demande de dissolution du parlement	25 000 électeurs inscrits; délai de 2 ans; collecte libre des signatures	Ministère de l'Intérieur; délai de 6 semaines après dépôt de la demande	10% des électeurs inscrits (actuellement 930 000); pour la dissolution de la chambre: 1 000 000 électeurs inscrits; délai de 2 semaines; seulement inscription officielle. (Les communes décident des locaux et des heures d'inscription; ces informations doivent être diffusées par les initiateurs.)	Le projet de loi obtenant la majorité des voix est adopté. La majorité des voix décide de la dissolution du parlement. Pour un amendement à la Constitution, il faut un minimum de 25% des électeurs inscrits.
Berlin	La législation budgétaire, le traitement des fonctionnaires, les tarifs et les taxes, la gestion du personnel; Recevables sont les questions financières (arrêt de 2009) et les amendements à la Constitution.	Demande de recevabilité sous forme de projet de loi intégral et motivé ou autre résolution	20 000 électeurs inscrits (0,7%); délai de 6 mois; collecte libre; en cas d'une demande de référendum pour un amendement à la Constitution ou la dissolution anticipée de la chambre des députés, il faut un minimum de 50 000 électeurs inscrits qui adoptent la demande	Le ministre de l'Intérieur examine la recevabilité de la demande de référendum. Transfert des signatures aux administrations des districts pour examen de validité. Les demandes de référendum recevables peuvent être adoptées par la chambre des députés dans les 4 mois. En cas de rejet, une demande de référendum est possible.	7% des électeurs inscrits (actuellement 175 000) pour la demande de référendum concernant des lois ordinaires; pour l'amendement à la Constitution ou la dissolution du parlement du land, il faut 20% des électeurs inscrits (actuellement 500 000); délai de 4 mois; inscription officielle et collecte libre	Des projets de loi ordinaires sont adoptés au minimum de 25% des électeurs inscrits. Des amendements à la Constitution nécessitent une approbation aux 2/3 des votants avec un minimum de 50% des électeurs inscrits. Un référendum sur la dissolution anticipée de la chambre des députés est adopté si 50% des électeurs inscrits y participent et si la majorité des participants l'approuvent.

Procédure de recevabilité			Demande de référendum	Examen et discussion de la demande de référendum par le parlement du land	Référendum		
Land	Thèmes exclus ou non recevables	Première étape				Quorum	Décision sur la recevabilité
	Brandebourg	Budget du land, traitements et pensions de retraite, taxes, gestion du personnel; amendements à la Constitution possibles	Demande de recevabilité sous forme de projet de loi intégral et motivé ou pour la dissolution du parlement	20000 électeurs inscrits (pour les demandes de dissolution du parlement, un minimum de 150000 électeurs inscrits); délai d'un an; collecte libre	Le parlement est tenu de prendre une décision concernant une demande de recevabilité dans les 4 mois. Les initiateurs ont le droit d'être entendus par la commission concernée avant que celle-ci décide.	80000 électeurs inscrits; inscription officielle ou par courrier (également possible en présence d'un notaire); délai de 6 mois; Pour un référendum visant à la dissolution du parlement: 200000 électeurs inscrits; délai de 4 mois	Les demandes de référendum réunissant les conditions requises doivent être débattues au parlement dans les 2 mois. Les initiateurs peuvent nommer deux experts qui doivent être entendus par la commission concernée. En cas de rejet du projet de loi par le parlement, un référendum peut être demandé. Le parlement a le droit de soumettre une contre-proposition au vote.
Brême	Budget, traitements, impôts, taxes, ainsi que des détails de projets de lois touchant à ces questions; amendements à la Constitution possibles	Demande de recevabilité sous forme de projet de loi rédigé et motivé	5000 électeurs inscrits; aucun délai; collecte libre	Le président du bureau électoral vérifie si le nombre minimum de signatures est atteint; le parlement de la ville décide dans les 2 mois de la recevabilité	5% des électeurs inscrits (actuellement 25 000); pour des amendements à la Constitution: minimum de 20% des électeurs inscrits (environ 100 000); délai de 3 mois; collecte libre	Le parlement de la ville peut adopter le projet de loi, dans les 4 mois – aussi en version modifiée, en accord avec des personnes de confiance – alors pas de référendum; (le délai peut être prolongé de 2 mois, sur demande des personnes de confiance); En cas de rejet, les personnes de confiance doivent demander la tenue du référendum dans un délai d'un mois. Le parlement a le droit de soumettre une contre-proposition au vote populaire.	Une loi est adoptée à la majorité simple des votants, devant représenter 20% des électeurs inscrits. Des amendements à la Constitution nécessitent l'approbation par un minimum de 50% des électeurs inscrits.

	Procédure de recevabilité			Demande de référendum	Examen et discussion de la demande de référendum par le parlement du land	Référendum
Land	Thèmes exclus ou non recevables	Première étape	Quorum	Décision sur la recevabilité	Quorum, durée et caractère de la collecte des signatures	Quorum pour le référendum
Hambourg	Questions budgétaires, taxes, tarifs des services publics, traitements et pensions de retraite; amendements à la Constitution possibles	Demande de recevabilité sous forme de projet de loi motivé ou d'un autre projet. Un projet de loi ou un autre projet envisageant une rectification budgétaire (augmentation des dépenses prévues dans le plan budgétaire ou de nouvelles dépenses ou une diminution des recettes) doit contenir une proposition de couverture.	10.000 électeurs inscrits (environ 0,8%); délai de 6 mois; collecte libre	Le parlement de la ville doit exécuter une audition d'experts sur le thème d'une demande de recevabilité et décide dans les 4 mois de la recevabilité du projet de loi déposé. En cas de rejet de l'initiative, les initiateurs peuvent demander l'application de la demande de référendum auprès du parlement de la ville dans le délai d'un mois.	5% des électeurs inscrits (actuellement 63 000); délai de 21 jours; inscription officielle et collecte libre	Un référendum, tenu le même jour que les élections législatives au niveau du land ou au niveau fédéral est accepté à la majorité des votants. Le projet de loi ou un autre projet doivent être acceptés également au minimum des voix conformes à la majorité des voix des Hambourgeois exprimées lors des législatives qui ont eu lieu en même temps. Pour les amendements à la Constitution, il faut une majorité de 2/3 des votants et un minimum de 2/3 des voix représentées dans le parlement élu en même temps. Si le référendum est tenu en dehors des législatives, il est accepté, avec la majorité simple des votants, devant représenter 20% des électeurs inscrits.
Hesse	Législation budgétaire, législation fiscale, législation portant sur les traitements. Pas d'amendements à la Constitution possibles	Demande de recevabilité sous forme de projet de loi rédigé et motivé	2% des électeurs inscrits (actuellement 87 500); délai de 2 mois; collecte libre	Le gouvernement du land dans un délai d'un mois	20% des électeurs inscrits (actuellement 875 000); délai de 2 mois; uniquement inscription officielle	La majorité simple des votants décide de l'acceptation du projet de loi.
					Droit d'intervention du parlement; soumission d'une contre-proposition par le parlement	
					Le parlement de la ville doit traiter la demande de référendum acceptée par vote populaire dans un délai de 4 mois (le délai est interrompu entre le 15 juin et le 15 août – pause d'été – et peut être prolongé de trois mois sur demande des personnes de confiance). Le parlement peut soumettre une contre-proposition au vote populaire.	
					Le parlement peut soumettre le projet de loi au vote, dans le délai d'un mois; sinon, il y a référendum; une contre-proposition du parlement est possible	

		Procédure de recevabilité			Demande de référendum	Examen et discussion de la demande de référendum par le parlement du land	Référendum
	Thèmes exclus ou non recevables	Première étape	Quorum	Décision sur la recevabilité	Quorum, durée et caractère de la collecte des signatures	Droit d'intervention du parlement; soumission d'une contre-proposition par le parlement	Quorum pour le référendum
Mecklem-bourg-Poméranie-Occidentale	Questions budgétaires, taxes, traitements; amendements à la Constitution possibles	Demande de recevabilité sous forme de projet de loi intégral et motivé	15000 électeurs inscrits; aucun délai; collecte libre	Le président du bureau électoral décide de la recevabilité, dans un délai de 6 semaines. Traitement lors de la prochaine séance parlementaire possible; débat dans les 3 mois; les initiateurs doivent être entendus à la commission concernée.	8,5% des électeurs inscrits (actuellement 120000); aucun délai; collecte libre (en plus une inscription officielle peut être demandée par les initiateurs dans les 2 mois)	Le président du bureau électoral décide dans les 3 mois de la recevabilité. Le parlement débat de l'adoption dans les 6 mois. Les initiateurs de la demande de référendum doivent être entendus par la commission concernée. Le parlement peut présenter une contre-proposition au référendum.	Adoption des lois ordinaires à la majorité des votants, devant représenter au minimum 1/3 des électeurs inscrits. Des amendements à la Constitution nécessitent pour leur adoption un minimum de 2/3 des votants, devant représenter au minimum 50% des électeurs inscrits.
Basse-Saxe	Questions budgétaires, taxes publiques ainsi que les traitements et les pensions de retraite; amendements à la Constitution possibles	Demande de recevabilité sous forme de projet de loi rédigé et motivé, accompagnée d'une déclaration des dépenses attendues	25000 électeurs inscrits; délai de 6 mois; collecte libre (signatures additionnées au quorum des 10% pour la demande de référendum)	Le gouvernement examine la recevabilité (collecte des signatures peut continuer pendant ce temps!)	10% des électeurs inscrits (actuellement 602363); délai de 6 mois après le constat de la recevabilité; collecte libre	Le parlement peut débattre de la recevabilité de la demande de référendum dans les 6 mois; en cas de rejet: référendum; une contre-proposition est possible	Adoption d'une loi ordinaire à la majorité des votants, devant représenter un minimum de 25% des électeurs inscrits. Lors d'amendements à la Constitution un minimum de 50% des électeurs inscrits doit approuver.

	Procédure de recevabilité			Demande de référendum	Examen et discussion de la demande de référendum par le parlement du land	Référendum	
Land	Thèmes exclus ou non recevables	Première étape	Quorum	Décision sur la recevabilité	Quorum, durée et caractère de la collecte des signatures	Droit d'intervention du parlement; soumission d'une contre-proposition par le parlement	Quorum pour le référendum
Rhénanie-du-Nord-Westphalie	Questions budgétaires, législation fiscale, tarifs des traitements; amendements à la Constitution possibles.	Demande de recevabilité sous forme de projet de loi rédigé et motivé, accompagnée d'une déclaration des dépenses attendues	3000 électeurs inscrits; aucun délai; collecte libre	Le parlement décide de la recevabilité et de la collecte libre des signatures dans les 6 semaines.	8% des électeurs inscrits (actuellement 1 000 000); délai de 18 semaines pour l'inscription officielle; délai d'un an pour la collecte libre	Le parlement doit débattre de la demande de référendum dans les 6 mois; en cas de rejet: un contre-proposition du parlement est possible	Adoption des lois ordinaires à la majorité simple des votants, devant représenter 15% des électeurs inscrits (actuellement 2 000 000); Des amendements à la Constitution demandent une participation de 50% des électeurs inscrits et nécessitent l'accord d'une majorité des 2/3.
Rhénanie-Palatinat	Questions budgétaires, législation fiscale, tarifs des traitements; amendements à la Constitution possibles	Demande de recevabilité sous forme de projet de loi rédigé	30000 électeurs inscrits; aucun délai; collecte libre	Le parlement décide dans les 3 mois; de plus amples détails sont réglés par la loi électorale	Environ 10% des électeurs inscrits (300000); délai de 2 mois; uniquement inscription officielle	Le parlement décide dans les 3 mois de la recevabilité; peut soumettre une contre-proposition parlementaire dans les 3 mois	Adoption du référendum avec la participation de 25% des électeurs inscrits à la majorité simple. Pour des amendements à la Constitution, il faut l'accord de 50% des électeurs inscrits.
Sarre	Législation budgétaire, notamment impôts, traitements, prestations étatiques, budget. Pas d'amendements à la Constitution possibles	Demande de recevabilité sous forme de projet de loi rédigé et motivé	5000 électeurs inscrits; délai de 6 mois; collecte libre	Le gouvernement du land décide dans les 3 mois	20% des électeurs inscrits (actuellement 163000); délai de 15 jours; uniquement inscription officielle	Le parlement peut décider de l'adoption du projet de loi dans les 3 mois; en cas de refus: référendum; le parlement peut présenter une contre-proposition.	L'adoption du projet de loi se fait à la majorité de 50% des électeurs inscrits.

		Procédure de recevabilité			Demande de référendum	Examen et discussion de la demande de référendum par le parlement du land	Référendum
Land	Thèmes exclus ou non recevables	Première étape	Quorum	Décision sur la recevabilité	Quorum, durée et caractère de la collecte des signatures	Droit d'intervention du parlement; soumission d'une contre-proposition par le parlement	Quorum pour le référendum
Saxe	D'après l'arrêt de la cour constitutionnelle de la Saxe (juin 2002) les questions budgétaires importantes ne sont plus exclues; amendements à la Constitution possibles	Demande de recevabilité sous forme de projet de loi rédigé et motivé	40.000 électeurs inscrits (1,11% des électeurs inscrits); délai d'un an; collecte libre	Si le parlement accepte la demande populaire dans les 6 mois, celle-ci est adoptée sous forme de loi du land. Sinon s'ensuivent la demande de référendum et le référendum	15% des électeurs inscrits (actuellement environ 450 000); délai de 8 mois; collecte libre; (remboursement des frais jusqu'à 2000 euros possible)	Le parlement doit décider de l'adoption dans les 6 mois. En cas de rejet: référendum. Le parlement peut présenter une contre-proposition.	Adoption des lois ordinaires à la majorité simple des votants. Des amendements à la Constitution nécessitent l'accord de plus de 50% des électeurs inscrits.
Saxe-Anhalt	Législation budgétaire, législation fiscale, tarifs des traitements; amendements à la Constitution possibles	Soit demande de recevabilité soit demande sous forme de projet de loi rédigé et motivé; Droit à un remboursement des frais	Demande de recevabilité: 30 000 électeurs inscrits; aucun délai; collecte libre. Demande: 8000 électeurs inscrits; aucun délai; collecte libre	Après la demande de recevabilité: le parlement débat définitivement dans les 6 mois. Les personnes de confiance doivent être entendues dans les commissions parlementaires concernées. En cas de rejet d'un projet de loi: demande de référendum possible. Après la demande: le parlement décide dans un mois de la recevabilité.	11% des électeurs inscrits (actuellement 21 900); délai de 6 mois; collecte libre	Le parlement décide de l'adoption dans les 4 mois. En cas de rejet une contre-proposition du parlement peut être soumise.	Adoption à la majorité simple des lois ordinaires par les votants devant représenter un minimum de 25 % des électeurs inscrits. Pour l'adoption des amendements à la Constitution il faut l'accord des 2/3 des votants devant représenter un minimum de 50 % des électeurs inscrits.

Procédure de recevabilité			Demande de référendum	Examen et discussion de la demande de référendum par le parlement du land	Référendum		
Thèmes exclus ou non recevables	Première étape	Quorum				Décision sur la recevabilité	Quorum, durée et caractère de la collecte des signatures
Land Schleswig-Holstein	Questions budgétaires, traitements et pensions de retraite; taxes publiques; amendements à la Constitution possibles	Demande de recevabilité sous forme de projet de loi rédigé et motivé	20 000 électeurs inscrits; délai d'un an; collecte libre	Le parlement décide de la recevabilité dans les 4 mois; en cas de recevabilité, les personnes de confiance doivent être entendues à la commission de pétition du parlement. Le parlement peut adopter le projet de loi (des modifications ne sont possibles qu'avec l'accord des personnes de confiance) – alors pas de demande de référendum.	5% des électeurs inscrits (actuellement 111 900); délai de 6 mois; inscription officielle et collecte libre	Le parlement peut adopter le projet de loi ou une version modifiée approuvée par les personnes de confiance, ou il doit organiser un référendum dans les 9 mois. Le parlement peut soumettre une contre-proposition.	Pour les lois ordinaires, le référendum est accepté, lors d'une participation minimale de 25% des électeurs inscrits (actuellement 559 900) à la majorité simple des votants; pour les amendements à la Constitution, il faut l'accord de 2/3 des votants, devant représenter au minimum 50% des électeurs inscrits.
Thuringe	Questions budgétaires; traitements et pensions de retraite, taxes, gestion du personnel; amendements à la Constitution possibles	Demande de recevabilité sous forme de projet de loi rédigé et motivé	5000 électeurs inscrits; délai de 6 semaines; au choix: inscription officielle ou collecte libre	Le président du parlement décide dans les 6 semaines de la recevabilité. Le parlement traite de la demande déposée dans les 4 mois.	8% des électeurs inscrits (actuellement environ 152 000); délai de 2 mois; inscription officielle ou minimum de 10% des électeurs inscrits; délai de 4 mois; collecte libre (La collecte libre des signatures pour une demande de référendum peut être exclue par la loi pour certains endroits.)	Le parlement doit traiter de la demande de référendum dans les 6 mois après qu'il ait abouti. Le parlement peut adopter le projet de loi tel quel; alors il n'y a pas de référendum. En cas de rejet, le référendum a lieu. Le parlement peut soumettre une contre-proposition.	Une loi ordinaire est adoptée à la majorité simple des votants, devant représenter un minimum de 25% des électeurs inscrits; des amendements à la Constitution nécessitent l'accord d'au moins de 40% des électeurs inscrits.